



## Défaillance imprimante de chèques en hypermarché

Par **hugori**, le **28/02/2019** à **13:47**

Bonjour,

Je voudrai savoir, si j'ai eu tort d'écouter les conseils d'une caissière d'hypermarché, suite à un paiement de mes marchandises par chèque bancaire.

Elle m'a indiqué que c'est son imprimante qui remplissait le montant du chèque, mais au moment de signer, je m'aperçois que celui-ci est [s]totalement illisible[/s].

Je lui demande de me restituer le chèque pour que je le détruise et lui propose d'en remplir un autre, manuellement, avec un stylo.

Elle me dit que ce n'est pas possible, mais que je n'ai rien à craindre car les chèques sont traités informatiquement.

Quel est mon risque d'avoir signé un chèque illisible ?

J'ai conservé mon ticket de caisse, pourrai-je m'en servir de preuve comptable, en cas de litige sur le montant débité ?

Par **morobar**, le **28/02/2019** à **18:24**

Bonjour,

Oui.

Mais perso, caissière d'accord ou pas, j'aurai refait le chèque manuellement.

Par **Lag0**, le **01/03/2019** à **07:31**

[citation]Quel est mon risque d'avoir signé un chèque illisible ? [/citation]

Bonjour,

Le risque est surtout pour le commerçant puisque la banque peut / doit refuser le paiement d'un chèque illisible...

Par **hugori**, le **01/03/2019** à **10:36**

bonjour,

[citation]Le risque est surtout pour le commerçant puisque la banque peut / doit refuser le paiement d'un chèque illisible...[/citation]

Le problème va se poser de plus en plus car

- aux caisses des hypermarchés les paiements par chèque sont de plus en plus rares et les gérants (par souci d'économie) effectuent, de moins en moins, les maintenances sur les imprimantes de chèques.

- les logiciels de caisses ne sont pas adaptés car il semblerait que dès lors que la caissière a validé le paiement par chèque et son montant, le numéro de celui-ci est enregistré en compte et il est impossible de détruire le chèque illisible et d'en faire un autre au stylo (suite à la défaillance de l'imprimante) .

Il va bien falloir que les banques se positionnent pour les encaissements de chèques de la grande distribution.

Par **morobar**, le **01/03/2019** à **12:00**

Mais cela ne vous concerne pas.

Il est vraisemblable que le logiciel de caisse prévoit ce genre d'annulation, changement de moyen de paiement...

Mais cela ne vous regarde en rien, c'est le problème de la caissière, qui n'a certainement pas voulu faire appel à la responsable de caisse.

Par **hugori**, le **01/03/2019** à **12:40**

bonjour,

[citation]Mais cela ne vous regarde en rien[/citation]

Ben si.... quand même.

- Parce que je n'aime pas signer des chèques illisibles.

- parce que je sais, de source fiable, qu'il y a des négligences sur l'entretien des imprimantes qui remplissent les chèques

Par **Lag0**, le **01/03/2019** à **13:07**

[citation] Parce que je n'aime pas signer des chèques illisibles. [/citation]

Il ne tenait qu'à vous de refuser de signer !

Par **hugori**, le **01/03/2019** à **13:25**

[citation]Il ne tenait qu'à vous de refuser de signer !

[/citation]

je reconnais que je me suis laissé influencer par la caissière, c'est bien pourquoi je recherchais à connaître mes droits dans cette affaire.

D'autant plus que, du fait des absences d'investissement de la grande distribution, pour les terminaux d'impression des chèques, ce ne sera pas la dernière fois